

# La Lettre

## européenne des Ardennes



N° 19 - Mars 2021

## L'union fait la force, assurément

La pandémie de covid-19 aura eu au moins le mérite de faire comprendre à un large public combien sont importantes l'unité et la bonne gouvernance de l'Union européenne.

Imaginons, a contrario, ce qu'aurait provoqué l'absence d'entente et de coordination des pays de l'Union pour l'achat, la fabrication, la répartition et la diffusion des vaccins anti-covid. La guerre, tout au moins commerciale et politique. Assurément l'aigreur, le ressentiment, la perte de confiance dans le destin commun.

C'est dans l'adversité que l'on peut apprécier le mieux l'intérêt de l'entraide des 27 pays de l'Union et la force que représentent les actions groupées dans les domaines où chaque pays pris isolément se retrouverait en grande difficulté, voire en incapacité d'agir avec la même efficacité.

Ainsi dans ce numéro : la vaccination anti-covid ([page 2](#)) ; la lutte antiterroriste et contre les trafics en tous genres ([page 3](#)) ; la régulation de l'espace numérique ([page 4](#)) ; l'autonomie de la fabrication et du recyclage des batteries ([page 6](#)) ; la lutte contre la fausse-monnaie (euros et autres) ([page 6](#)) ; le mécanisme de protection civile RescEU ([page 8](#)) ; etc.

Ainsi dans des numéros précédents : le plan de relance post-covid ([N° 18](#)) ; la politique agricole commune ([N° 18](#)) ; l'Europe de la santé ([N° 18](#)) ; le Pacte migration et asile ([N° 17](#)) ; le Pacte vert ([N° 17](#)) ; etc.

L'Union européenne, c'est-à-dire ses différentes institutions bien coordonnées, Conseil, Parlement, Commission (cf. notre [numéro spécial](#)), constitue un renforcement considérable des actions locales, régionales, nationales réalisables au sein des 27 États.

Elle est la réponse la plus efficace pour assurer la protection et le bien-être des citoyens dans un contexte de mondialisation aux tendances erratiques.

Elle est un bien très précieux. À mieux connaître. À régulièrement apprécier. À toujours défendre. À améliorer sans cesse.

Pour notre pays, la France, l'Union complète, en les renforçant, les actions bénéfiques de nos maires, de nos conseillers départementaux et régionaux ; ainsi que de nos députés et sénateurs, de nos ministres et de notre Président de la République. Ces derniers participant, de même que les députés européens que nous élisons, à la bonne gouvernance de l'Union.

L'union fait la force. Cela est plus vrai que jamais.

### Retrouver les précédents numéros de [La Lettre européenne des Ardennes](#)

#### [Numéro spécial](#) (mai 2019)

L'Union européenne, comment ça marche. Combien ça coûte, qui paie et pour quoi faire. Les pouvoirs des citoyens au sein de l'UE

#### [N° 10 - Octobre 2019](#)

Le passage de relais. Bilan de la mandature 2014-2019. La flotte RescEU. Protection des données. EU-Afrique. Universités européenne. Erasmus +

#### [N° 11 - Décembre 2019](#)

Une Union verte. Simplification. Protection des lanceurs d'alerte. Sommet social tripartite. Politique migratoire. Algues sargasses. Parquet européen.

#### [N° 12 - Février 2020](#)

Un nouvel élan démocratique. Climat. Transport routier. Défense. Santé. Agence spatiale européenne. Multilinguisme.

#### [N° 13 - Avril 2020](#)

Accords commerciaux. Eau potable. Bien-être animal. Jeunesse. Opérations navales. Taxonomie verte. Droit des passagers. Livres : La grande Bascule - Le voyage d'Érasme.

#### [N° 14 - Mai 2020](#)

L'ECDC. Covid-19, riposte collective et solidaire. Irrigation agricole. Régions ultrapériphériques. Afrique, Task Force Takuba. Renseignement. Numérisation et fret.

#### [N° 15 - Juillet 2020](#)

Postcovid-19 : santé et économie. Wifi gratuit. Étiquetage des pneus. Gaia-X. Lutte contre "l'argent sale". Voyager en UE.

#### [N° 16 - Septembre 2020](#)

Les leçons de la crise. Actions sanitaires préventives. Relance économique. Déchets par temps de crise. Universités européennes. Système de paiement EPI. Mégaprojets de trans-

port. Démographie de l'UE. Défense (suite).

#### [N° 17 - Novembre 2020](#)

Discours sur l'état de l'Union. Programme pour 2021. Ressources propres. Plan de relance. Matières premières rares. Tunnels ferroviaires. Soutien à la culture. Pacte migration et asile. Petits satellites. Escadron franco-allemand. Bien-être animal.

#### [N° 18 - Janvier 2021](#)

Budget et plan de relance. L'Europe de la santé. Masques "régionaux" et UE. Mobilisation climat. Balkans. Investissements étrangers. Inclusion des Roms. Produits chimiques. Réfugiés en Turquie. Présidences tournantes du Conseil.

Prochaine parution [n° 20 - Mai 2021](#)

[mef08ardennes@gmail.com](mailto:mef08ardennes@gmail.com)

## Vaccination anti-covid dans l'UE : stop aux ragots !



À force d'entendre dire que « l'Europe a eu une très mauvaise stratégie vaccinale », qu'elle « s'y est prise trop tard », « n'a pas payé assez cher », qu'on « ne sait rien sur les vaccins faute de transparence », que tel ou tel vaccin « est d'ores et déjà autorisé en Europe » alors que c'est faux, qu'on « oublie dans tout ça les habitants des pays plus pauvres », etc., on finirait par avoir des doutes. Rappelons les faits.

**Les initiatives précoces de l'UE.** Comme nous l'avons rapporté dans le [N° 14](#) de *La Lettre* (mai 2020, page 2), et comme le rappelle [le tableau chronologique](#) de l'action de l'UE face au coronavirus, c'est le 31 janvier 2020 que les premiers fonds européens ont été mobilisés pour la recherche sur le virus, le dépistage, les traitements et les vaccins.

Au mois de mai 2020, après deux nouvelles mobilisations de fonds, pour atteindre 1 milliard d'euros pour ces recherches, les premiers résultats ont été là, par exemple dans le domaine des [tests de diagnostic](#). Et dès le 16 juin 2020, la Commission a pu exposer [la stratégie européenne de vaccination](#) élaborée en commun avec tous les États membres pour éviter une chasse au vaccin nationaliste, hystérique et nuisible.

**Un engagement financier notable.** Nous avons présenté cette stratégie de vaccination dans le [N° 16](#) de *La Lettre* (septembre 2020, page 2), et depuis, elle est rigoureusement mise en œuvre.

Un objectif simple : apporter équitablement à tous les États de l'Union des vaccins efficaces et sûrs dès lors que l'on parvient à les mettre au point, et vacciner en priorité les populations à risque de formes graves de covid-19.

[Pour soutenir le développement de ces vaccins potentiels](#), l'Union a décidé de consacrer 2,7 milliards d'euros au financement d'une partie des coûts initiaux supportés par les producteurs. C'est moins que ce que les États-Unis ont apporté aux producteurs, mais c'était déjà trop pour les commentateurs qui se concentraient alors sur le scepticisme à l'égard de la vaccination. En échange de ce soutien financier, les producteurs se sont engagés par contrat à fournir certaines quantités de vaccins pour les 27 États membres.

**Des contrats pour un large éventail de vaccins.** Un comité de pilotage, composé de représentants des États membres, a été mis en place et a constitué une équipe d'experts formant, avec des représentants de la Commission, l'équipe conjointe de négociation.

Au 25 février 2021, [6 contrats ont été négociés](#) avec des producteurs de vaccins (dans l'ordre chronologique de la signature des contrats : Astra-Zeneca, Sanofi-GSK, Janssen, BioNTech-Pfizer, Curevac, Moderna) et 2 autres ont fait l'objet de discussions préliminaires (Novavax et Valneva), pour un total de 2,6 milliards de doses de vaccins ; tous ces contrats entrant en vigueur à partir de l'autorisation européenne de mise sur le marché de chaque vaccin.

Les vaccins pré-réservés correspondent à des technologies différentes, et leur évaluation clinique était plus ou moins avancée au moment de la négociation des contrats.

L'UE a ainsi choisi de "ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier" afin de ne pas pâtir de possibles retards dans la mise au point de l'un ou l'autre des vaccins, et de pouvoir organiser des priorités vaccinales en fonction des résultats cliniques à venir ; un vaccin pouvant être plus efficace dans certains groupes d'âge, voire contre certains variants potentiels du virus.

Le programme "HERA incubator", lancé le 17 février 2021, sera dédié à l'étude des mutations du virus ([ici](#) (en anglais), et lire dans le [N° 18](#) de *La Lettre*, janvier 2021, page 5).

**Début de transparence sur les contrats.** [Plus de transparence a été réclamée](#), notamment par des députés du Parlement européen, sur les contrats passés entre les producteurs de vaccins et la Commission qui agit au nom des États membres.

La Commission a commencé à mettre en ligne des contrats (au 25 février 2021 ceux avec Curevac, AstraZeneca et Sanofi-GSK ([ici](#) ; [ici](#) ; [ici](#) ; en anglais), mais certaines phrases ou paragraphes de ces documents, liés notamment à des aspects financiers, sont biffés. C'est une pratique courante dans le domaine des contrats commerciaux, en Europe comme en France et dans le monde, et le débat sur la question de la confidentialité industrielle et commerciale se poursuit.

**Transparence importante sur l'évaluation des vaccins.** C'est la Commission européenne qui autorise (ou pas) la mise sur le marché des vaccins retenus lors du passage des contrats. Mais elle le fait, comme pour les médicaments, en s'appuyant sur l'avis de l'Agence européenne du médicament (EMA)

qui analyse les données d'évaluation fournies par le producteur sur la qualité, l'innocuité et l'efficacité des vaccins. Ces données (dont celles concernant les essais cliniques, mais pas que) sont accessibles sur [le site de l'Agence](#) dès lors que les vaccins ont obtenu leur autorisation européenne de mise sur le marché (AMM) et chaque citoyen peut les lire.

Sur le site de l'EMA, on peut également savoir facilement quels sont les vaccins (et les traitements) [en cours d'évaluation](#), ainsi que ceux qui sont en cours de recherche. Le suivi de pharmacovigilance des vaccins déjà utilisés (conduit en collaboration avec les agences nationales du médicament des États membres) est également en ligne.

Sur le site de l'EMA, on peut ainsi vérifier que les promoteurs russes du vaccin Sputnik V n'avaient pas déposé de dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché européen le 19 janvier 2021 auprès de l'Agence européenne, malgré ce qu'avait déclaré à divers médias [le représentant du fond souverain russe](#) qui a cofinancé l'évaluation de ce vaccin. Et ils ne l'ont toujours pas fait au 25 février 2021.

**La Commission veille à la capacité de production.** L'approvisionnement en vaccins a fait l'objet de beaucoup de critiques, notamment en France depuis que le scepticisme à l'égard de la vaccination a laissé place à un engouement certain.

Dès le 16 juin 2020 et l'annonce de la stratégie vaccinale, la Commission s'est préoccupée de la capacité de production en masse des vaccins, en particulier la capacité de leur production sur le sol de l'UE, afin de les rendre disponibles en quantité suffisante.

Et pour surmonter les difficultés initiales, reconnues par la Présidente de la Commission, celle-ci a annoncé au Parlement européen la création, le 4 février 2021, d'une [task force européenne pour la production des vaccins](#) (texte en anglais), avec à sa tête le commissaire [Thierry Breton](#) et une double mission : s'assurer du respect des livraisons par les producteurs et soutenir la chaîne d'approvisionnement, notamment par la coopération entre producteurs pour fabriquer ou conditionner des vaccins développés par des concurrents, comme on le constate actuellement en France.

**L'UE agit pour un accès mondial au vaccin.** [Le Parlement européen s'est inquiété de l'accès aux vaccins par les pays hors UE](#), en particulier les pays émergents. Une contribution de l'Union européenne à cet accès équitable aux vaccins, comme aux traitements et aux tests, a été prévue dans la stratégie vaccinale depuis juin 2020.

En outre, l'UE participe activement [au mécanisme Covax](#) (3), le pilier Vaccins du dispositif international ACTA (pour ACT Accelerator) visant à garantir un accès juste et équitable aux outils de lutte contre l'épidémie de covid-19 dans le monde. Cette participation comprend un soutien financier, l'achat de doses supplémentaires à destination d'autres pays dans les contrats UE-producteurs, une aide à la production dans les pays émergents, etc.

À noter que le 19 janvier 2021, la Commission a annoncé la mise en place d'un mécanisme, dans le cadre de Team Europe, pour [mieux partager avec nos voisins](#), notamment les pays des Balkans occidentaux, l'accès à une partie des 2,6 milliards de doses de vaccins préachetées.

On peut toujours dire que l'Union européenne aurait pu faire différemment sur tel ou tel point de la stratégie vaccinale anti-covid, mais il est fallacieux de clamer qu'elle « *n'a rien fait de bon* ». Les personnalités politiques, journalistiques, éditorialistiques, etc. qui affirment cela sont soit malveillantes soit sous-informées.

---

## **Lutte antiterroriste : un programme offensif**



En juillet 2020, la Commission européenne a présenté sa [Stratégie sur l'Union de la sécurité](#) pour tenir compte de l'évolution de la menace : cybercriminalité, menaces hybrides (diplomatiques, financières, médiatiques, etc. visant en particulier à affaiblir la cohésion sociale et à saper la confiance dans les institutions), etc.

Cette stratégie concerne aussi le terrorisme, auquel la plupart des États membres sont confrontés. Et, comme annoncé dans sa stratégie, la Commission a détaillé, le 9 décembre 2020 [son programme de lutte antiterroriste](#).

Ce programme a pour objectif de faciliter les enquêtes (y compris financières) et les poursuites, mais aussi de mieux anticiper en mettant plus de moyens, au niveau européen et dans les États membres, pour lutter contre la radicalisation en ligne, les contenus terroristes, etc. Il vise également à renforcer, par un règlement, le mandat de l'agence européenne Europol, chargée notamment de l'antiterrorisme, afin d'améliorer la mise en commun des données et le travail avec les tiers partenaires.

**Renforcement d'Europol.** L'entraide entre pays européens pour lutter contre la criminalité a commencé [il y a plus de quarante ans](#). Une structure de coopération policière des 12 États composant alors la Communauté européenne avait été établie en 1976. Après plusieurs étapes au cours de l'élargissement de l'Union européenne, Europol (pour European Police Office) a été créé en 1999, et a pris le statut d'agence de l'UE en 2010.

Depuis son siège situé à La Haye aux Pays-Bas, [Europol a pour mission de soutenir les 27 États membres de l'Union](#) dans leur lutte contre la grande criminalité et le terrorisme. [Selon le rapport d'activités 2019](#) (en anglais), environ 1 300 personnes travaillent aujourd'hui directement pour Europol, dont environ 260 officiers de liaison et une centaine d'analystes, pour réaliser près de 40 000 enquêtes par an et fournir expertises et analyses.

Le budget d'Europol relève du budget général de l'UE. Adopté par le Conseil et le Parlement, il s'est élevé à 138 millions d'euros en 2019. Europol a pour directeur exécutif, depuis mars 2018 [Catherine de Bolle](#), auparavant commissaire générale de la police fédérale belge.

[Les domaines d'activités d'Europol](#) vont de la lutte contre le terrorisme à la répression des trafics de stupéfiants, d'armes et d'êtres humains, en passant par la détection du blanchiment d'argent, la lutte contre diverses contrebandes, contre les atteintes à la propriété intellectuelle, contre la cybercriminalité (a). Europol est conçu à la fois comme un centre d'appui aux opérations des services répressifs, un centre d'échange d'informations, et un centre d'expertise, en particulier sur l'évolution de la criminalité. Les rapports annuels d'Europol précisent le nombre d'actions menées par domaines, ainsi que le nombre d'unités mobiles déployées pour des opérations locales à travers le monde, et le nombre d'opérations conjointes menées avec d'autres organismes.

[Le règlement annoncé par la Commission européenne](#) pour renforcer Europol permettra à l'agence de coopérer plus efficacement avec les entreprises privées, et de transmettre plus d'informations aux États membres. Il précisera sa coopération avec le Parquet européen, créé pour mieux lutter spécifiquement contre la fraude concernant les fonds européens, la corruption, etc. (Parquet européen que nous avons présenté dans le [N° 11](#) de *La Lettre*, décembre 2019, page 4).

---

a-Dans ce domaine, Europol vient par exemple de démanteler le logiciel malveillant Emotet qui avait infecté de très nombreux ordinateurs dans le monde ([ici](#)).

## Une réforme d'envergure de l'espace numérique européen



Jusqu'à présent, le cadre juridique européen relatif aux services numériques découle pour l'essentiel de [la directive](#)

[2000/31/CE du 8 juin 2000](#) sur le commerce électronique. Après vingt ans de développement des plateformes numériques et d'engouement pour les réseaux sociaux, ce cadre est devenu insuffisant. Le numérique joue aujourd'hui un rôle central dans la vie des citoyens et des entreprises, dans la société en général et dans le fonctionnement démocratique des États.

Et l'état des lieux fait par le commissaire européen au marché intérieur [Thierry Breton](#) est le suivant : « Dans bien des cas, l'espace numérique européen est une zone de non-droit. Il s'agit pour l'Europe de reprendre la main sur les plateformes structurantes » ([ici](#)).

**Deux propositions musclées de règlements.** Après une large consultation et les études d'impact nécessaires, la Commission européenne a proposé, le 15 décembre 2020, [un projet très ambitieux pour réguler l'espace numérique européen](#), reposant sur un principe simple énoncé par la vice-présidente de la Commission chargée du numérique [Margrethe Vestager](#) : « Ce qui est illégal hors ligne est aussi illégal en ligne ».

La proposition, soumise au Parlement et au Conseil européens, avec un objectif d'adoption début 2022, se compose de deux projets de règlement modifiant et élargissant la directive de l'an 2000 : [un sur les services numériques](#) (communément appelé Digital Services Act ou DSA) ; [un sur les marchés numériques](#) (Digital Markets Act ou DMA).

Les deux projets de règlement, assortis de sanctions lourdes pour garantir leur application, ont pour objectif d'une part de donner aux citoyens un accès sécurisé aux services et aux produits en ligne, et d'autre part de permettre à toutes les entreprises de travailler dans un système concurrentiel libre mais loyal.

**Un projet de règlement sur les services numériques.** Si le texte du projet de règlement sur les services numériques dit DSA est adopté, [des obligations contraignantes](#), visant essentiellement les contenus, s'appliqueront à toutes les plateformes nu-

mériques qui mettent en relation des utilisateurs avec des fournisseurs de biens, de services ou de contenus, permettant ainsi l'échange d'informations, le commerce en ligne, etc.

Les obligations seront harmonisées au niveau européen et modulées selon la taille des services (a). Elles concerneront notamment :

- la suppression des contenus, biens, etc. illicites (discours de haine, harcèlement, contrefaçons, contenus terroristes, pédophiles, discriminatoires, dévoilement d'images privées, utilisation de matériels protégés par le droit d'auteur, etc.) ;

- des mesures de transparence notamment pour la publicité et les algorithmes (mesures permettant de connaître : auteur, financeur, budget, argumentaire utilisé, ciblage publicitaire, etc.) ;

- la traçabilité des utilisateurs professionnels sur les places de marché en ligne (pour retrouver plus facilement les vendeurs de biens ou de services illégaux) ;

- une facilitation de l'accès des chercheurs aux données des plateformes-clés (pour pouvoir examiner leur fonctionnement) ;

- la coopération entre pouvoirs publics des États membres de l'Union, pour garantir le contrôle de l'application effective des nouvelles règles dans l'ensemble du marché unique.

Il s'agit de rééquilibrer les droits et les responsabilités entre les utilisateurs, les plateformes intermédiaires (b) et les pouvoirs publics, dans le respect des valeurs fondamentales de l'Union (droits de l'homme, démocratie, état de droit, etc.). Ce projet de règlement s'inscrit dans [le Plan d'action pour la démocratie européenne](#), sur lequel nous reviendrons dans un prochain numéro.

Une grande moitié du projet de règlement dit DSA est consacrée aux responsabilités des plateformes, aux contrôles, aux obligations de diligence, et aux sanctions : des amendes pouvant aller jusqu'à 6 % du revenu ou du chiffre d'affaires annuel de la plateforme concernée, des astreintes, des restrictions d'accès par les utilisateurs pendant certaines durées.

Une nouvelle structure de surveillance est prévue avec des coordinateurs nationaux des services numériques et un Comité européen des services numériques.

Les "très grandes plateformes" (TGP) (a) seront soumises à des obligations spécifiques de contrôle de leurs propres risques et, si les autorités administratives et juridiques nationales des États membres resteront en première ligne pour procéder aux enquêtes et aux sanctions, la Commission disposera de pouvoirs spéciaux vis-à-vis de ces TGP.

Après le Règlement Européen pour la Protection des Données (RGPD) (lire dans le [N° 10](#) de *La Lettre*, octobre 2019, page 3), l'ensemble DSA + DMA est l'autre pierre angulaire de l'Europe numérique. Sachant que l'Union européenne renforce par ailleurs sa lutte contre la cybercriminalité, on peut constater qu'elle n'est pas à la traîne dans le monde numérique d'aujourd'hui.

**Un projet de règlement sur les marchés numériques.** En ciblant le comportement de ceux qu'il appelle [les "contrôleurs d'accès"](#) (gatekeepers en anglais), le projet de règlement dit DMA concerne les entreprises mais aussi les citoyens.

Ces grandes plateformes définies comme "contrôleurs d'accès" sont celles qui ont une incidence forte sur le marché intérieur (c). Elles constituent un point d'accès important des entreprises pour toucher leurs clientèles, et elles sont les plus exposées aux pratiques déloyales.

Il s'agit de moteurs de recherche, de réseaux sociaux, de services d'intermédiation en ligne, de partage de vidéos, de mise en cloud, etc. En se livrant à des pratiques commerciales déloyales, un "contrôleur d'accès" peut empêcher les entreprises de fournir certains services, peut ralentir leurs efforts dans ce sens, peut utiliser leurs données de façon déloyale, peut rendre les utilisateurs captifs d'un service donné, etc.

Le projet de règlement dit DMA prévoit des obligations et des interdictions pour ces "contrôleurs d'accès". Par exemple : obligation de permettre aux entreprises d'accéder aux données générées par leurs propres activités sur leur plateforme ; obligation de permettre la vérification indépendante des annonces

a - Sont considérées comme "très grandes plateformes numériques" celles qui touchent plus de 10% de la population européenne, soit 45 millions d'utilisateurs.

b - Selon le texte du futur règlement les "services intermédiaires" comprennent clairement les "services d'hébergement", ces hébergeurs qui, selon la directive de 2000, avaient une responsabilité très limitée et n'étaient pas tenus de surveiller les contenus qu'ils hébergeaient.

c - Environ 10 000 plateformes en ligne opèrent au sein de l'économie européenne : 90 % sont des PME, et seul un petit nombre de grandes plateformes capturent la plus grande part de la valeur générée. Le projet de règlement DMA fixe des seuils de chiffre d'affaires et de capitalisation boursière, ainsi que des nombres d'utilisateurs finaux, pour définir ces grandes plateformes qui sont, de fait, des "contrôleurs d'accès".

publicitaires hébergées par le "contrôleur d'accès" ; interdiction d'empêcher les consommateurs d'accéder aux services d'entreprises en dehors de leur plateforme ; interdiction de favoriser les services et produits qu'ils proposent par rapport à ceux proposés par des tiers sur leur plateforme ; etc.

Il s'agit in fine de lutter contre les comportements anti-concurrentiels et les abus de position dominante. Comme dans le projet de règlement dit DSA sur les services numériques, des moyens de contrôle et une panoplie de sanctions lourdes sont prévus : amendes allant jusqu'à 10 % du chiffre d'affaire annuel mondial de l'entreprise ; astreintes allant jusqu'à 5 % du chiffre d'affaires journalier moyen ; mesures correctives additionnelles en fonction des résultats des enquêtes de marché.

**Un dispositif réglementaire ambitieux et nécessaire.** Au total, la réglementation proposée pourra, si elle est adoptée sans être affaiblie, mieux protéger les citoyens européens contre les dérives du secteur numérique, et organiser un marché intérieur juste et équilibré au profit de petites plateformes innovantes.

Dans un rapport d'initiative législative de septembre 2020, le Parlement européen a souhaité une telle réglementation. En octobre 2020, le Conseil européen a invité la Commission à présenter rapidement une "boussole numérique" traçant l'avenir numérique de l'UE à horizon 2030, et a insisté sur le respect des droits fondamentaux et de la sécurité des citoyens dans ce domaine.

On peut donc espérer une bonne convergence des institutions pour adopter en codécision les deux règlements, qui seront alors applicables sans délai, sans besoin de transposition, comme les règlements européens en général (contrairement aux directives qui nécessitent une transposition). Mais le lobbying des grandes plateformes promet d'être intense...

---

## L'Europe des batteries



Les batteries et déchets de batteries sont réglementés dans l'Union européenne par une directive du 6 septembre 2006 relative aux piles et accumulateurs. Depuis cette date, la batterie est devenue un enjeu stratégique, en particulier avec le développement des véhicules électriques et comme source d'énergie dans de multiples domaines. L'Union européenne, visant en même temps à plus d'autonomie dans la production des batteries, et à la diminution de l'impact environne-

mental lié à leur fabrication et à leur devenir après utilisation, a pris beaucoup d'initiatives.

En 2017, [l'Alliance européenne pour les batteries](#) a été lancée. En 2018, la Commission européenne a présenté un vaste [Plan d'action stratégique sur les batteries](#). En 2020, les objectifs fixés par [le Pacte vert européen](#) (European green deal) ont conduit la Commission à proposer une modernisation de la législation sur les batteries au moyen d'un nouveau règlement.

Dans ce contexte, deux projets d'intérêt européen commun, de recherche et d'innovation, portant sur toute la chaîne de valeurs des batteries, ont vu le jour : le premier, le 9 décembre 2019, impliquant 7 États membres ([ici](#)) et le second cette année, le 26 janvier 2021, impliquant 12 États membres ([là](#)).

Pour ce second projet, les États impliqués fourniront 2,9 milliards d'euros, permettant de mobiliser environ 9 milliards d'euros supplémentaires de fonds privés. Le projet couvre à la fois : l'extraction des matières premières dans le respect de normes sociales et écologiques, la conception et la fabrication de batteries plus durables, et leur recyclage conformément aux objectifs du Pacte vert et du [plan d'action européen pour l'économie circulaire](#).

La totalité des réalisations concrètes de ce second projet est prévue pour 2028, et elles impliqueront 42 participants directs, dont des PME, en France comme dans les 11 autres États membres. L'Europe des batteries est bel et bien en marche.

---

## Relativement peu de faux euros



Selon un communiqué de la Banque centrale européenne (BCE) du 22 janvier, la contre-façon de billets en euros est à un niveau très faible ([ici](#)). En 2020, seulement 17 billets contrefaits ont été détectés par million de coupures en circulation.

Il y a actuellement 25 milliards de billets en euros en circulation, et une enquête de la BCE de 2019 ([là](#), texte en anglais) a montré que, dans l'Union européenne, 73 % des transactions se font encore en monnaie papier (correspondant à 48 % en valeur de tous les paiements), avec des variations importantes d'un État à l'autre.

Le faible niveau de contrefaçons détectées ne paraît pas lié à des conséquences de l'épidémie de covid-19 (par exemple moins de paiements en espèces, et plus par carte bancaire sans contact), car il diminue

régulièrement depuis 2016, notamment en raison de la sécurisation des billets.

Ceci étant, la contrefaçon d'euros existe toujours : [Europol](#) vient d'aider les autorités roumaines à démanteler un réseau qui fabriquait des faux lei (monnaie roumaine) et des faux euros : 500 000 de ces euros, en coupures de 50, 100 et 500 euros ont été saisis, et 10 personnes arrêtées ([ici](#)).

Sur le site de la BCE on trouve [les moyens simples de vérifier l'authenticité des billets en euros](#).

Pour se faire une petite idée du projet d'accord, le mieux est de parcourir la version provisoire de ce texte mise en ligne le 22 janvier ([là](#)) (et qui sera complétée en mars 2020 par des annexes), ainsi que [les Questions-Réponses relatives au projet](#), également accessibles sur le site de la Commission.

Et surtout, gardons en mémoire que les deux parties ont décidé d'un délai de deux ans avant signature d'un accord, accord éventuel qui sera à ratifier au préalable par le Parlement européen. À suivre donc en observant l'évolution du texte.

---

## Une étape dans les relations UE-Chine



Le 30 décembre 2020 ([ici](#)), la Commission européenne a annoncé la conclusion d'un accord de principe sur les investissements entre l'UE et la Chine.

Contrairement à ce qui a pu être dit, il ne s'agit pas d'un accord commercial comme ceux passés entre l'UE et le Canada ou le Japon. Il s'agit seulement d'une étape de plus dans le processus de rééquilibrage des relations commerciales entre l'UE et la Chine, [après un premier accord de reconnaissance mutuelle d'indications géographiques protégées](#) (IGP) en septembre 2020 : 100 pour des produits européens et 100 pour des produits chinois (a).

[Cette fois, il est question d'apporter des garanties aux investisseurs de toute l'Union](#) lorsqu'ils veulent acquérir ou créer des entreprises (manufacturières ou de services) en Chine. L'accès des européens au marché chinois, jusqu'à présent difficile et très faiblement encadré par divers accords bilatéraux, serait ainsi mieux régulé. Le projet d'accord comporte aussi, pour les deux parties, des engagements à respecter en matière d'environnement, de climat et de responsabilité sociale des entreprises.

Les critiques ont immédiatement fusé, beaucoup de commentateurs considérant que la Chine ne respecte jamais les engagements, commerciaux mais aussi sur les droits des travailleurs ([ici](#)).

---

a - Comme nous l'avons indiqué dans le [N° 1](#) de janvier 2018 de *La Lettre* page 2, une IGP garantit au consommateur que la production, la transformation ou l'élaboration d'un produit ont eu lieu dans une aire géographique donnée. Ainsi en vertu de cet accord UE-Chine sur les IGP, des produits aussi divers que la Feta grecque, le Champagne français, le Prosciutto di Parma italien, le Pixan dou ban (pâte de haricots de Pixan) ou le Anji Bai Cha (thé vert de Anji) sont garantis authentiques en Chine comme dans les 27 pays de l'Union européenne.

---

## Quelques repères sur le Brexit



Il a fallu quatre ans et demi de discussions, de négociations, d'énormes travaux administratifs, diplomatiques, juridiques, comptables, etc., de multiples rencontres, voyages, vidéoconférences, et beaucoup d'argent et d'énergie dépensés pour parvenir, le 1<sup>er</sup> janvier 2021, à la séparation entre le Royaume-Uni et l'Union européenne (UE), c'est-à-dire à un Brexit effectif.

Revenir sur toute l'histoire de ce processus serait évidemment impossible dans le cadre d'une publication concise comme *La Lettre*. D'autres l'ont fait et en particulier, tout récemment, [le site internet Toute-europe.eu](#), site spécialisé sur les questions européennes. Pour se faire une idée du feuilleton du Brexit, on peut se reporter sur ce site à [la chronologie très complète du Brexit](#) qui va de la date du référendum au début 2021.

Rappelons simplement les prémices de cet événement inédit, les grandes étapes qu'il a fallu franchir pour le concrétiser, et quelques conséquences pratiques.

**La manipulation de l'opinion.** À l'origine, un premier ministre britannique conservateur, David Cameron, poussé par les plus eurosceptiques de son camp et par la montée du UKIP, parti indépendantiste, promet un référendum sur l'appartenance de son pays à l'Union européenne.

[Après une campagne faite de manipulations et de mensonges](#) (vidéo) amplifiés par les réseaux sociaux, les électeurs se prononcent à 51,9 % pour quitter l'UE, tandis que les meneurs de la campagne pro-Brexit, dont Boris Johnson, avouent ne pas avoir de plan pour la suite ([ici](#)).

Démission du premier ministre (qui avait fait campagne pour rester dans l'UE). Remplacement par les

conservateurs Theresa May puis Boris Johnson, tandis que les travaillistes se montrent divisés.

### Deux accords obtenus dans la douleur.

[Un premier accord, sur le retrait du Royaume-Uni de l'UE](#), est laborieusement adopté le 17 octobre 2019, et entre en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2020. [Puis un deuxième accord, de commerce et de coopération](#) pour fixer les relations futures, est encore plus laborieusement adopté le 24 décembre 2020, évitant de peu le "no deal" (retrait sans accord) et permettant au Royaume-Uni de quitter effectivement l'UE le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

L'accord de commerce et de coopération, [version intégrale](#) comporte 458 pages de texte et 897 pages d'annexes, ce qui donne une idée de la complexité du sujet.

On peut en retenir notamment : qu'il concerne le commerce, l'énergie, les transports, la pêche, mais curieusement pas la finance (a) ; qu'aucun droit de douane ne sera applicable aux échanges entre UE et Royaume-Uni ; qu'il existera une relation privilégiée entre les deux parties en matière commerciale, mais aussi pour la coopération policière, judiciaire et la sécurité sociale ; qu'il n'y a plus de libre circulation des personnes et que les citoyens de l'UE auront besoin d'un visa pour aller au Royaume-Uni, mais pas en cas de court séjour (jusqu'à 3 mois).

**En pratique.** [Toutes les conséquences pratiques](#) pour les citoyens (voyageurs et travailleurs) et pour les entreprises sont détaillées sur le portail du gouvernement sur la préparation du Brexit. Parmi les conséquences institutionnelles notons les déménagements déjà réalisés de l'Agence européenne du médicament (passée de Londres à Amsterdam) et de l'Autorité bancaire européenne (passée de Londres à Paris).

Des questions restent évidemment en suspens, comme on l'a vu pour la situation de Gibraltar (territoire britannique situé à la frontière espagnole), mais surtout pour celle de [l'Irlande du nord et de sa frontière avec la République d'Irlande](#) (c'est-à-dire avec l'UE).

On n'est pas au bout de quelques surprises. À suivre.

---

a - À propos de finance, on note qu'à la mi-février 2020, [Londres n'est plus la première place boursière européenne](#), Amsterdam étant passé devant en termes de volume de transactions.



## Et aussi

### Hébergement du matériel médical RescEU.

Nous avons présenté le mécanisme de protection civile RescEU, notamment à propos de la lutte contre les incendies, dans le [N° 10](#) (d'octobre 2019 de *La Lettre*, page 2). La Belgique, les Pays-Bas et la Slovénie viennent de rejoindre l'Allemagne, le Danemark, la Grèce, la Hongrie, la Roumanie et la Suède pour participer à l'hébergement de la réserve médicale européenne RescEU ([ici](#)). Ce stock européen de matériel médical (respirateurs, concentrateurs d'oxygène, masques, blouses, gants), renforcé à l'occasion de l'épidémie de covid-19, est destiné aux États membres submergés par des crises sanitaires. La France, comme d'autres, en a bénéficié. Les matériels, frais de stockage et de transport sont financés par la Commission européenne.

### Budget en hausse pour l'aide humanitaire en 2021.

Le budget 2021 pour l'aide humanitaire, apportée par l'Union européenne aux pays dans lesquels les besoins sont les plus grands, a été augmenté de 60 % rapport à celui de l'an dernier ([ici](#)). Il s'élève à 1,4 milliards d'euros, destinés à soutenir des populations confrontées à l'épidémie de covid-19, aux conflits armés, et aussi aux effets du changement climatique. L'aide européenne est fournie par l'intermédiaire d'organisations humanitaires (agences des Nations Unies, Croix rouge, ONG). L'utilisation des fonds est suivie par un réseau mondial d'experts humanitaires travaillant pour l'UE.

### La Présidence portugaise des conseils européens des ministres



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Portugal est chargé pour un semestre de la "Présidence tournante" des Conseils européens des ministres (encore appelé Conseil de l'Union européenne). Le site internet de cette présidence portugaise permet de découvrir son programme, les principaux événements qui se déroulent pendant ce semestre, et les actualités hebdomadaires ([ici](#)). Une bonne manière de suivre ce qui se passe dans l'UE en faisant mieux connaissance avec l'un des 27 États qui la compose.

Sur la chaîne YouTube de la Présidence portugaise, on peut aussi regarder une série de vidéos qui présentent le programme de la présidence portugaise illustré par les plus beaux sites du Portugal ([là](#)). Un voyage de trois minutes qui fait du bien.



## Personnages-clés de l'UE

### **Margrethe Vestager** **Vice-Présidente** **exécutive chargée** **de l'Europe numérique**



Danoise, née en 1968, elle est économiste de formation.

Après avoir travaillé au ministère des finances de son pays, elle est entrée en politique, dirigeant successivement le ministère de l'éducation et des affaires ecclésiastiques, puis le Parti social-libéral danois dont elle est députée depuis 2001, puis le ministère de l'économie et de l'intérieur.

C'est en 2014 qu'elle a intégré la Commission européenne de Jean-Claude Juncker comme [commissaire chargée de la concurrence](#). Découverte par le grand public européen pour des amendes alors infligées à Google, ou un redressement fiscal à Apple, elle a eu affaire à tous les grands groupes industriels et aux plateformes numériques.

En France, on se souvient de son opposition à la fusion Alstom-Siemens (en raison des règles européennes alors en vigueur) et de son soutien à la taxe GAFAM initiée par la France (en vue d'amorcer un processus international).

En tant que [vice-présidente exécutive de la Commission von der Leyen](#), elle est chargée, comme les 8 autres vice-présidents, de coordonner le tra-

vail d'un groupe de commissaires dans un des domaines prioritaires de la Commission, en l'occurrence "Une Europe adaptée à l'ère du numérique".

[Le champ d'action de ce groupe est très large](#), allant de la compétitivité aux implications humaines et éthiques de l'usage de l'intelligence artificielle, et concernant aussi bien les industries de toutes tailles que la défense ou la fiscalité sur le numérique, etc.

Margrethe Vestager reste en outre chargée de la concurrence.

### **Thierry Breton**

#### **Commissaire** **chargé du marché intérieur**



Français, né en 1955, il a une formation d'ingénieur Supélec

(École supérieure d'électricité).

[Sa carrière d'entrepreneur, particulièrement riche](#), lui a donné l'image d'un stratège et d'un redresseur d'entreprises.

Directeur général de Bull, il est ensuite devenu Président directeur général de Thomson Multimédia, puis de France Télécom, et depuis 2009 du groupe Atos qu'il a largement transformé et préparé à l'avenir, y compris avec le lancement en 2016, au sein d'Atos, d'un programme scientifique consacré à l'ordinateur quantique.

En politique, il a participé, comme conseiller régional de la région Poitou

-Charente, à la conception du Futuroscope (en particulier de la Technologie), puis comme [ministre de l'économie, des finances et de l'industrie](#), il s'est attelé à la modernisation de l'économie, à la valorisation du patrimoine immatériel, etc.

Par ailleurs enseignant et président d'université, il a exercé ces fonctions en France comme à l'étranger (deux ans à l'Université de Harvard, donnant notamment un cours intitulé "Leadership and corporate accountability", qui dit tout de sa vision responsable du rôle des entrepreneurs). Comme écrivain et essayiste, il a imaginé entre autres des fictions liées au monde de l'informatique.

En 2019, proposé par le Président de la République française, il est devenu commissaire [chargé du marché intérieur au sein de la Commission von der Leyen](#). Sa mission, très étendue et sensible, consiste à garantir le bon fonctionnement du marché intérieur (accès des entreprises de toutes tailles au financement, concurrence équitable, stratégie à long terme, verte et numérique, des entreprises européennes, etc.), mais aussi, ce faisant, de renforcer la souveraineté technologique de l'UE, la cyber-sécurité, la cohérence du régime de la propriété intellectuelle, le lien entre espace et défense, etc.

Avec des personnalités comme Margrethe Vestager et Thierry Breton, le niveau de compétence et de motivation de l'actuelle Commission européenne est à la hauteur des défis du moment.



## Personnages-clés de l'UE

Dans des précédents numéros de *La Lettre*, nous avons également présenté

[N° 15](#) (page 4) : **Charles Michel**,  
Président du Conseil européen

[N° 15](#) (page 4) : **Josep Borrell**,  
Haut représentant de l'Union pour  
les affaires étrangères et la poli-  
tique de sécurité

[N° 16](#) (page 5) : **Paschal Donohoe**,  
Président de l'Eurogroupe

[N° 17](#) (page 1) : **Ursula von der  
Leyen**, Présidente de la Commis-  
sion européenne

[N° 18](#) (page 7) : **David Sassoli**,  
Président du Parlement européen

Et dans le [N° 18](#) (page 1), un hommage  
à **Valéry Giscard d'Estaing**, acteur  
majeur du projet de Constitution eu-  
ropéenne de 2003

**Prochaine parution n° 20 - Mai 2021**  
**mef08ardennes@gmail.com**